

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro CCDC_220729_072

portant sur

ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ GEOTOP34 DU MARCHÉ RELATIF À LA MISSION TOPOGRAPHIQUE À SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIÈRE

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code de la commande publique, et en particulier les articles L. 2123-1, R. 2123-1 1°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°CC_200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

CONSIDÉRANT le souhait de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac d'engager une étude de restauration de cours d'eau pour améliorer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques le long du cours d'eau et du tronçon ciblé,

CONSIDÉRANT que cette étude nécessite la réalisation d'un modèle hydraulique et de levés topographiques,

CONSIDÉRANT que le montant des prestations est inférieur au seuil de deux cent quinze mille euros Hors Taxes (215 000 € HT) et que par conséquent, il est fait recours à une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° du Code de la commande publique sus-visés,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure le marché relatif à la mission topographique à Saint-Jean-de-la Blaquièrre avec GEOTOP34, entreprise de Géomètre, expert foncier, 849 rue Favre de saint castor, 34080 MONTPELLIER, pour un montant forfaitaire de cinq mille huit cent cinquante euros HT (5 850,00 € HT) soit sept mille vingt euros Toutes Taxes Comprises (7 020,00 € TTC),

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le rapport d'analyse, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget principal GEMAPI, chapitre 20, article 2031,

- **ARTICLE 4** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le vingt neuf juillet deux mille vingt-deux,

Le Président
Jean-Luc REQUI





RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Objet de la consultation :

Prestations topographiques – St Jean de la Blaquière

Nature du marché : Travaux Fournitures Services Maîtrise d'œuvre

Procédure: Procédure adaptée ouverte articles R 2123-1 à R 2123-6 du Code de la Commande Publique et éventuellement articles R. 2123-1 à R.2123-8 du Code de la Commande Publique

Caractéristiques du marché

Marché ordinaire

Durée prévisionnelle : 6 semaines à compter de la notification du marché

Déroulement de la consultation

Délais :

- Date envoi de la lettre de consultation: le 10/06/2022 sur la plateforme de dématérialisation de la CCLL,
- Date et heure limite de réception des offres : 01/07/2022 à 17 heures
- Date ouverture des plis : 04/07/2022

- **Nombre et liste des candidats ayant remis une offre dans les délais : 2**

- GEOTOP34 : 849 rue Favre de Saint Castor _ 34080 MONTPELLIER
- DGEMA : 134 rue Font Caude _ 34080 MONTPELLIER

Jugement des offres :

Rappel des critères de jugement des offres :

Critères	Pondération
1-Critère Prix	70%
2-valeur technique	30 %

Variante :

le candidat DGEMA a proposé une variante : la couverture de la zone d'étude par méthode photogrammétrique + Lidar

Analyse des prix : pondération 70 %

Note avec la formule par rapport au « moins-disant »

Opérateurs économiques	HT	Montant TTC	Note sur 70 %	Classement
GEOTOP34	5 850	7020	70	1
DGEMA	10 935	13 122	37,4	2
DGEMA Variante	14 215	17 058	28,8	3

Valeur technique : pondération 30%

Conformément au à la lettre de consultation, la valeur technique sera jugée au vu des éléments suivants, contenu dans la note technique :

Compétences et références de l'entreprise sur des prestations similaires, et moyens mis en œuvre pour assurer la réalisation de la prestation.

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante :

- Très insuffisant 1 point
- Insuffisant 2 points
- Correct et acceptable avec réserves 3 points
- Niveau élevé 4 points
- Très élevé aucune réserve 5 points

Candidats	Compétences et références de l'entreprise sur des prestations similaires, et moyens mis en œuvre pour assurer la réalisation de la prestation. 30 %			Classement
	Moyens mis en œuvre pour le débroussaillage/5	Compétence et références/10	Méthodologie/15	
GEOTOP34	3	10	12	25
DGEMA	2	10	13	25
DGEMA Variante	2	10	15	27

Commentaires sur les notes :

• **GEOTOP 34 :**

Moyens mis en œuvre pour le débroussaillage 3/5 ; Pas de détail dans l'offre mais budget prévu

Compétence et références 10/10 : Références pour prestations similaires en cours d'eau

Méthodologie 12/15 : Méthodologie détaillée mais offre standard. Précision des levés conforme. Détail du type de matériel utilisé pour le relevé topographique.

• **DGEMA :**

Moyens mis en œuvre pour le débroussaillage 2/5 : Pas de débroussaillage prévu ni budget, simple taillis, qui est peu adapté pour les secteurs de ronces et cannes de Provence.

Compétence et références 10/10 : Références pour prestations similaires en cours d'eau.

Méthodologie 13/15 : Méthodologie détaillée. Offre adaptée au contexte de la mission (cours d'eau). Précision des levés conforme. Détail du type de matériel utilisé pour le relevé topographique.

• **DGEMA Variante :**

Moyens mis en œuvre pour le débroussaillage 2/5 : pas de débroussaillage prévu ni budget, simple taillis, qui est peu adapté pour les secteurs de ronces et cannes de Provence.

Compétence et références 10/10 : Références pour prestations similaires en cours d'eau.

Méthodologie 15/15 : Méthodologie détaillée. Précision des levés conforme. Détail du type de matériel utilisé pour le relevé topographique. Fort gain de précision / densité.

Classement général et proposition par pondération :

Opérateurs économiques	Note pondérée Prix 70%	Note pondérée Valeur technique 40 %	Total	Classement
GEOTOP34	70	25	95	1
DGEMA	37,4	25	62,40	2
DGEMA Variante	28,8	27	55,80	3

Conclusion :

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation l'offre de l'opérateur économique GEOTOP34 est économiquement la plus avantageuse.

Par conséquent il est proposé de retenir l'opérateur économique GEOTOP34 pour un montant de 5 850 € HT soit 7 020 € TTC.

Proposé par : **Rafael SUAVET « CCEC »**

Validé le : **Le 15/07/2022**

Par : Le représentant du pouvoir adjudicateur
Arnaud LEBEUZE

